Licence Lettres et Sciences Humaines

Mention Sciences de l'Education

Responsable de la formation
Peddy CALIARI
05 96 72 75 04
peddy.caliari@martinique.univ-ag.fr

Portail SHS
Mme RANGAMA : 05 96 72 74 61
Mme LÉGER : 05 96 72 74 62

Année 2015-2016

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Calendrier universitaire 2014-2015 validé par le CEVU du 10/07/2014

PREMIER SEMESTRE 2014																								2015						DEUXIEME SEMESTRE																							
Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet			
1	L			1	M			1	S	Vacances de Toussaint		1	L			1	J			1	D			1	D			1	M			1	V	Fête du Travail		1	L			1	M		
2	M			2	J			2	D			2	M			2	V	Vacances de Noël		2	L			2	L			2	J			2	S			2	M			2	J		
3	M			3	V			3	L			3	M			3	S			3	M			3	M			3	V			3	D			3	M			3	V		
4	J	Rentrée Solennelle		4	S			4	M			4	J			4	D			4	M			4	M			4	S			4	L	CT S2		4	J			4	S		
5	V			5	D			5	M			5	V			5	L			5	J			5	J			5	D			5	M			5	V			5	D		
6	S			6	L			6	J			6	S	FIN S1		6	M	Séminaire Ens. Étud. Autrement + délib + Aff.		6	V			6	V			6	L			6	M			6	S			6	L		
7	D			7	M			7	V			7	D			7	M			7	S			7	S			7	M			7	J			7	D			7	M	Délibérations	
8	L	Début CM		8	M			8	S			8	L			8	J			8	D			8	D			8	M			8	V	Vict. 1945		8	L			8	M		
9	M			9	J			9	D			9	M			9	V			9	L			9	L			9	J			9	S			9	M			9	J	Affichages	
10	M			10	V			10	L			10	M			10	S			10	M			10	M			10	V			10	D			10	M			10	V		
11	J			11	S			11	M	Armistice		11	J			11	D			11	M			11	M			11	S			11	L			11	J			11	S		
12	V			12	D			12	M			12	V			12	L	CM + TD		12	J			12	J			12	D			12	M			12	V			12	D		
13	S			13	L			13	J			13	S			13	M			13	V			13	V			13	L			13	M			13	S			13	L		
14	D			14	M			14	V			14	D			14	M			14	S			14	S			14	M			14	J			14	D			14	M		
15	L	Début TD		15	M			15	S			15	L			15	J			15	D			15	D			15	M			15	V			15	L			15	M		
16	M			16	J			16	D			16	M			16	V			16	L			16	L			16	J			16	S			16	M			16	J		
17	M			17	V			17	L			17	M			17	S			17	M			17	M			17	V			17	D			17	M			17	V		
18	J			18	S			18	M			18	J			18	D			18	M			18	M			18	S			18	L			18	J			18	S		
19	V			19	D			19	M			19	V			19	L			19	J			19	J			19	D			19	M			19	V			19	D		
20	S			20	L			20	J			20	S			20	M			20	V			20	V			20	L			20	M			20	S			20	L		
21	D			21	M			21	V			21	D			21	M			21	S			21	S			21	M			21	J			21	D			21	M		
22	L			22	M			22	S			22	L			22	J			22	D			22	D			22	M			22	V			22	L			22	M		
23	M			23	J			23	D			23	M			23	V			23	L			23	L			23	J			23	S			23	M			23	J		
24	M			24	V			24	L			24	M			24	S			24	M			24	M			24	V			24	D			24	M			24	V		
25	J			25	S			25	M			25	J			25	D			25	M			25	M			25	S			25	L			25	J			25	S		
26	V			26	D			26	M			26	V			26	L			26	J			26	J			26	D			26	M			26	V			26	D		
27	S			27	L			27	J			27	S			27	M			27	V			27	V			27	L			27	M			27	S			27	L		
28	D			28	M			28	V			28	D			28	M			28	S			28	S			28	M			28	J			28	D			28	M		
29	L			29	M			29	S			29	L			29	J							29	D			29	M			29	V			29	L			29	M		
30	M			30	J			30	D			30	M			30	V							30	L			30	J			30	S			30	M			30	J		
				31	V							31	M			31	S							31	M							31	D							31	V		

				1	1																																														
				2	2																																														
				3	3																																														
				4	4																																														
				5	5																																														
				6	6																																														
				7	7																																														
				8	8																																														
				9	9																																														
				10	10																																														
				11	11																																														
				12	12																																														
				13	13																																														

	JOURNEES BANALISEES (Sport-Santé-Forum des Métiers)
	PERIODES DE COURS
	VACANCES UNIVERSITAIRES ET JOURS FERIES
	EXAMENS
	DELIBERATIONS

2. La mention Sciences de l'Éducation

La mention « Sciences de l'éducation » (SED) du domaine Lettres et Sciences Humaines (LSH) se déroule sur les deux derniers semestres de la licence (S5 et S6). Elle a pour objectif de doter les étudiants de connaissances et de compétences solides en matière d'analyse des problématiques de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et des apprentissages dans une **perspective pluridisciplinaire**. Elle est destinée aux étudiants qui veulent s'orienter vers les métiers de la formation et de l'enseignement mais également aux professionnels des secteurs de l'enseignement, de la formation et du secteur social dans une perspective de reprise d'études et/ou de mobilité professionnelle (conseillers en formation continue, chefs d'établissements, chargés de mission, travailleurs sociaux, *etc.*). Elle permet également de poursuivre des études dans le Master Humanités mention Sciences de l'Education selon le parcours recherche AFI (Apprentissage, formation, enseignement) ou le parcours professionnel IAIDL (Ingénierie des actions d'insertion et développement local). La L3 mention sciences de l'éducation est une licence préparant les étudiants à s'intégrer dans les nouveaux masters de préparation aux métiers de l'enseignement (notamment PE et CPE).

Deux parcours sont proposés aux étudiants de cette mention : Parcours « Socialisation, apprentissages, formation et insertion » (Safi) ou Parcours « Français langue étrangère » (FLE) (*cf.* ci-dessous et page 4).

Une nouvelle maquette pour la L3 SED à la rentrée 2010. Quelles nouveautés ?

L'année 2010-2011 a vu une refonte substantielle de la maquette de L3 SED à l'Université des Antilles (UA). Cette refonte concerne essentiellement la création du parcours « Safi » (Socialisation, apprentissages, formation, insertion) qui remplace l'ancien parcours « Général » (*). Pour répondre aux nouvelles orientations ministérielles, deux orientations guident cette refonte :

Stage et connaissance du milieu professionnel et associatif local

L'une des nouvelles orientations initiée dans cette maquette porte sur la professionnalisation de notre formation. Il s'agit d'une demande forte de la part du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se traduit par la création d'un stage obligatoire durant la L3 (au semestre 6) et par la création d'une Unité d'enseignement d'ossature dédiée à la connaissance des institutions, entreprises et associations (connaissances théoriques et pratiques) (au semestre 5).

Davantage de choix pour favoriser la cohérence interne du projet de l'étudiant et son intégration en master

Cette maquette propose également aux étudiants de procéder à des choix d'options leur permettant de personnaliser leur formation et, surtout, de l'adapter à leur projet d'orientation ou professionnel. En effet, trois unités d'enseignement de parcours (une au S5, deux au S6) proposent des cours au choix identifiés : "Education" (Ed), "Formation" (Fo) ou "Travail social" (TS). Ces choix optionnels permettent donc de donner cohérence au projet de l'étudiant en L3 et à préparer son intégration dans les masters recherche ou insertion sociale de la filière.

(*) Le parcours FLE est maintenu. Il est plus marginalement concerné par ces modifications dans la mesure où les enseignements optionnels sont occupés par les UE de didactique du FLE.

Les unités d'enseignement

Les deux semestres (S5 et S6) de la licence sciences de l'éducation comprennent des **unités d'enseignement d'ossature** (UEO), des **unités d'enseignement de parcours** (UEP) et des **unités d'enseignements complémentaires** (UEC).

Les UEO constituent les enseignements fondamentaux en sciences de l'éducation. Ils sont communs à la mention et doivent être suivis obligatoirement par tous les étudiants quel que soit leurs parcours (général ou FLE).

Les UEP peuvent être constituées de plusieurs sous-UE au choix et dans ce cas prolongent les enseignements des UEO en mettant l'accent sur des problématiques spécifiques au choix de l'étudiant suivant son orientation professionnelle ou scientifique. D'autres UEP, en particulier les outils méthodologiques (statistiques, initiation à l'enquête) indispensables à tout étudiant en sciences humaines et sociales sont obligatoires et n'impliquent pas de choix.

Les UEC n'apparaissent qu'au semestre 5 et sont obligatoires. Ces unités d'enseignement sont construites sur le même modèle pour tous les étudiants du domaine Lettres et Sciences Humaines (LSH). Elles comprennent 3 sous-UE : **Langues Vivantes** (LV), **Outils Informatiques** (OIM) et **Méthodologie documentaire** et **Méthodologie disciplinaire**.

3.Modalités d'accès

Quelles sont les modalités d'accès à la L3 mention SED ?

Accès de plein droit

Ont accès de plein droit :

1) les étudiants du domaine LSH ayant validé les quatre premiers semestres de licence et ayant validé au cours de ceux-ci l'UEO " Personne et société" du portail SHS ;

2) les étudiants ayant validé quatre premiers semestres de licence quel que soit le domaine ;

3) les étudiants titulaires d'un DEUG quelle que soit la discipline ;

4) les étudiants titulaires du Diplôme universitaire des sciences de l'éducation et de la formation (DUSEF) délivré par l'Institut universitaire de la formation continue (IUFC) de l'Université des Antilles (UA);

5) les titulaires d'un diplôme d'État préparé en trois ans et permettant l'exercice d'une profession de santé ou d'une profession paramédicale figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et par le ministre chargé de la santé (arrêté du 8 janvier 2002 – JO du 9 février 2002) ainsi que les titulaires d'un diplôme d'Etat d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé.

Dans les trois derniers cas, ces étudiants devront **impérativement suivre les enseignements de l'UEC « Personne et société » ou « Introduction aux statistiques »** proposés en début de semestre 5.

Validation des acquis

Les candidats ne possédant pas un diplôme permettant l'accès de plein droit mais justifiant de titres et travaux d'un niveau comparable peuvent retirer un dossier de demande de validation d'acquis avec un *curriculum vitæ* et une lettre de motivation à la Commission pédagogique de la Faculté.

Ces étudiants sont invités à **suivre l'enseignement de l'UEC « Introduction aux statistiques »** proposée en début de semestre 5.

Demandes d'équivalences d'enseignements

Vous avez validé par ailleurs (dans une autre licence, voire un master) des enseignements ? Si les contenus d'enseignement le justifient, il est possible de demander une équivalence pour les enseignements déjà validés.

Les équivalences ne sont accordées que si les notes de l'UE sont supérieures ou égales à la moyenne.

Attention, si vous avez validé dans une autre licence de l'UA l'enseignement « OIM » (UEC), cette note ne sera pas reportée car les contenus de cours sont, en sciences de l'éducation, spécifiques.

A l'inverse, les notes de « Langue vivante étrangère (LVE) » (UEC) sont reportées.

Dans tous les cas, **contactez rapidement le portail SHS**. Les demandes d'équivalence doivent être déposées **dès l'inscription**, aucune demande ne sera traitée en cours d'année.
Les étudiants ayant partiellement validés une L3 mention Sciences de l'éducation avant la rentrée universitaire 2006-2007 sont invités à contacter le Portail SHS pour étudier les équivalences (changement de maquette d'enseignement).

4. Régime spécial d'études

Sur présentation d'un justificatif, les étudiants exerçant par ailleurs une activité professionnelle peuvent bénéficier du **régime spécial étudiant**. Ils sont alors **dispensés d'assiduité aux TD** et, dans le cadre des contrôles continus (CC), **ils n'ont à valider que les contrôles continus 2** (CC2).
Le régime est valable pour l'année. Cependant, en cas d'évolution de la situation professionnelle de l'étudiant, **le régime peut être modifié lors du second semestre**. La demande se fait auprès du Portail SHS.
Les contrôles continus formels et examens terminaux sont communs à l'ensemble de la promotion. En cas d'absence pour des raisons professionnelles, le régime salarié n'ouvre en aucun cas des droits à un examen de rattrapage. Il convient de prendre ses dispositions auprès de son employeur pour s'assurer de sa présence aux examens. Pour attester de votre présence aux examens à l'UA, le Portail SHS délivre à l'attention des salariés, avant les examens, des convocations.

Tentative de fraude, contrefaçon et « plagiat »

Tout document restitué dans le cadre d'une évaluation portant les traces d'emprunts à des sources non référencées et/ou non cités entre guillemets s'expose à des sanctions pour contrefaçon et tentative de fraude à l'examen. Ces actes pourront être traduits devant le conseil de discipline de l'établissement.
Plus d'informations sur ce site de l'Université de Montréal : http://www.integrite.umontreal.ca/
http://www.bibliotheques.uqam.ca/

LICENCE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION

PARCOURS SOCIALISATION, APPRENTISSAGE, FORMATION ET INSERTION (SED-SAFI)
Ce parcours est destiné aux étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'insertion sociale. Il peut s'agir de professionnels de ces secteurs en reprise d'études. Ce diplôme prépare également aux carrières dans l'expertise et la recherche (Master recherche et Master professionnel). Il propose une analyse pluridisciplinaire des problématiques éducatives par de multiples approches (historique, sociologique, psychologique, philosophique et didactique) des institutions scolaires, éducatives ou liées au monde du travail et de l'insertion sociale. Il permet également d'aborder des questions plus spécifiques en fonction des intérêts et de l'orientation future des étudiants à travers les nombreuses UEP proposées aux choix (formation des adultes, évaluation des politiques publiques, didactique de la langue et culture régionale, éducation comparée, éducation à la santé, *etc*).

PARCOURS FRANÇAIS LANGUE ETRANGÈRE (SED-FLE)
Ce parcours est destiné aux étudiants étant spécifiquement intéressés par l'enseignement et la didactique du français langue étrangère dans une perspective professionnelle dans ce secteur. Ces étudiants doivent alors obligatoirement choisir les deux UEP FLE au semestre 5 et les deux UEP FLE au semestre 6.

Master recherche AFI
Recherche : apprentis-sage, formation, insertion

Master recherche ALS
Apprentissages, langues et sociétés en milieu plurilingue

Master professionnel IAIDL
Ingénierie des actions d'insertion et de développement local

Master préparation aux métiers de l'enseignement
Concours professeur des écoles et CPE

Master FLE
Français langue étrangère

LICENCE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES – MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION - PARCOURS SAFI

Codes	Intitulé de l'UE	Coef	Eléments constitutifs		ECTS	CM	TD	Modalités de contrôle	1ère session		2ème session Durée de l'écrit	
									Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral
	Semestre 5 : LS 5											
UEO9	Sociologie de l'éducation et de la formation	2	a. Inégalités sociales, inégalités scolaires		4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			b. Former pourquoi et pour quoi faire ?		4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
UEO10	Dynamiques des apprentissages et institutions	2	a. Philosophie des apprentissages scolaires et extra-scolaires		4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			b. Connaissance de l'institution scolaire en réalité culturelle française et antillaise		4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
UEP9	Connaissances spécifiques	1,5	*Développement local et ingéniérie sociale* ou	(TS)	3		24	CC	Non	Non	Non	Non
	(un cours au choix)		*Education à la santé ou*	(Fo, TS)			24	CC	Non	Non	Non	Non
			Formation des adultes ou	(Fo)			24	CC	Non	Non	Non	Non
			Professionnalisation des formations initiales :	(Ed)			24	CC	Non	Non	Non	Non
UEP10	Techniques d'enquête et d'analyse des pratiques professionnelles	2	a.Démarche d'enquête et technique de l'entretien		3	10	8	CC	Non	Non	Non	Non
			b. Analyse des pratiques professionnelles et technique du questionnaire		3	10	8	CC	Non	Non	Non	Non
UEC5	Enseignements complémentaires	1	a. OIM		1		12	CC	Non	Non	Non	Non
			b. LVE : anglais ou espagnol		2		24	CC	Non	ou Oui	Non	Non
			c. Enseignement libre au choix (ECL)		2		24	CC	Selon L'ECL		Non	Non
	Semestre 6 : LS 6											
UEO11	Psychologie de l'éducation et de la formation	3	a. Cognition, apprentissage et formation		4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			b. Psychologie clinique de l'enfant et de la prime parentalité		4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
UEO12	Connaissance du milieu professionnel et associatif	3	a. Connaissance du milieu professionnel et associatif en Martinique		4	16	14	CC	2h	Non	Non	Non
			b. Sociologie des entreprises, associations et institutions		4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			c. Stage en institution, entreprise ou association		2			CC	Non	Non	Non	Non
UEP11	Didactique : théories et pratiques	1	a. Approches didactiques en contextes		2	12	12	CC	Non	Non	Non	Non
	Deux cours : un obligatoire (a.) et *un au choix (b.)*		b. *Didactique appliquée : LCR* ou	(Ed, Fo, TS)	3		24	CC	Non	Non	Non	Non
			Didactique appliquée : Langues étrangères ou	(Ed, Fo)			24	CC	Non	Non	Non	Non
			Didactique appliquée : Sciences	(Ed)			24	CC	Non	Non	Non	Non
UEP12	Politiques publiques et intervention sociale	1,5	*Marché de l'emploi et politiques d'emploi* ou	(TS)	3		24	CC	Non	Non	Non	Non
	(un module au choix)		*Connaissance des publics spécifiques* ou	(Fo, TS)			24	CC	Non	Non	Non	Non
			Evaluation des politiques publiques ou	(Ed, Fo, TS)			24	CC	Non	Non	Non	Non
UEP13	Méthodologie du stage	1,5	a. Traitements statistiques informatisés (statistiques descriptives et inférentielles)		3	12	12	CC	Non	Non	Non	Non
			b. Méthodologie du projet de stage et rédaction du rapport de stage		3	12	12	CC	Non	Non	Non	Non

LICENCE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES – MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION – PARCOURS FLE

Codes	Intitulé de l'UE	Coef	Eléments constitutifs	ECTS	CM	TD	Modalités de contrôle	1ère session		2ème session	
								Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral
	Semestre 5 : LS 5										
UEO9	Sociologie de l'éducation et de la formation	4	a. Inégalités sociales, inégalités scolaires	4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			b. Former pourquoi et pour quoi faire ?	4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
UEO10	Dynamiques des apprentissages et institutions	2	a. Philosophie des apprentissages scolaires	4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			b. Connaissance de l'institution scolaire en réalité culturelle française et antillaise	4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
UEP9	Didactique du FLE 1.	1,5	a. Enseigner et apprendre des langues étrangères: concepts, méthodes et pratiques	2,5	15	9		CC	Non	2h	Non
			b. Didactique de l'interculturalité	2,5	15	9		CC	Non	2h	Non
UEP10	Techniques d'enquête et d'analyse des pratiques professionnelles	2	a.Démarche d'enquête et technique de l'entretien	2	10	8	CC	Non	Non	Non	Non
			b. Analyse des pratiques professionnelles et technique du questionnaire	2	10	8	CC	Non	Non	Non	Non
UEC5	Enseignements complémentaires	1	a. OIM	1		12	CC	1h	Non	Non	Non
			b. LVE : anglais ou espagnol	2		24	CC	Non	ou Oui	Non	Non
			c. Enseignement libre au choix (ECL)	2		24	CC	Selon L'ECL		Non	Non
	Semestre 6 : LS 6										
UEO11	Psychologie de l'éducation et de la formation	3	a. Cognition, apprentissage et formation	4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			b. Psychologie clinique de l'enfant et de la prime parentalité	4	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
UEO12	Connaissance du milieu professionnel et associatif	3	a. Connaissance du milieu professionnel et associatif en Martinique	3	16	14	CC	2h	Non	Non	Non
			b. Sociologie des entreprises, associations et institutions	3	16	14	CT	2h	Non	2h	Non
			c. Stage en institution, entreprise ou association	2			CC	Non	Non	Non	Non
UEP11	UEP de professionnalisation	3	Quatre sous UE :								
	Didactique des langues/FLE		Géopolitique de la Francophonie	3	15	9	Non	CC	Non	ET-2h	Non
			Histoire de la langue française et de la francophonie	3	15	9	Non	CC	Non	ET-2h	Non
			Apprentissage des langues et créativité	3	15	9	Non	CC	Non	ET-2h	Non
			Les particularités régionales des français dans le monde	3	15	9	Non	CC	Non	ET-2h	Non
UEP13	Méthodologie du stage	1,5	a. Traitements statistiques informatisés (statistiques descriptives et inférentielles)	2	12	12	CC	Non	Non	Non	Non
			b. Méthodologie du projet de stage et rédaction du rapport de stage	2	12	12	CC	Non	Non	Non	Non

5. L'équipe pédagogique

Les enseignements de Sciences de l'éducation sont assurés par une équipe d'enseignants et de professionnels issus d'horizons disciplinaires variés.

Enseignants-chercheurs

P. CALIARI, Maître de Conférences
peddy.caliari@martinique.univ-ag.fr

M. LAMIC, Maître de Conférences
nicolas.lamic@martinique.univ-ag.fr

M. TONDELLIER, Maître de Conférences
michel.tondellier@martinique.univ-ag.fr

H. WEN, Maître de Conférences
huiping.dode@martinique.univ-ag.fr

Chargés de cours

M. BELAISE, Docteur en philosophie
belaise.max@wanadoo.fr

Ph. BONIFACE, Docteur en SED
ph.boniface2@wanadoo.fr

J. BROCHE-JARRIN, Professionnelle, Docteure en psychologie et psychopathologie clinique
josianejarrin@gmail.com

F. LOUIS-SIDNEY, Ingénieure au Rectorat
fabienne.louis-sidney@ac-martinique.fr

F. SAINTE-ROSE, Professionnel, Responsable formation continue
Fernand.Sainte-Rose@martinique.univ-ag.fr

Les enseignements de FLE sont assurés par l'équipe des enseignants de l'ICEFI (Institut caribéen d'études francophones et interculturelles).

Enseignants-chercheurs

L. MARTIN, PRAG — Lionel.Martin@martinique.univ-ag.fr

6. Contenus d'enseignement

Les cours, et notamment les enseignements optionnels, sont ouverts sous réserve de l'inscription d'un nombre suffisant d'étudiants.

LICENCE LSH – MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION
PARCOURS GÉNÉRAL – Semestre 5

UEO9. Sociologie de l'éducation et de la formation (SOC)

L'objectif est de permettre aux étudiants de comprendre, à travers l'étude des principales théories, que la socialisation n'est pas un état mais un processus qui se prolonge tout au long de la vie (socialisation primaire et secondaire). L'accent sera porté sur deux agents de socialisation essentiels : la famille et l'école. En second lieu il s'agit également de développer chez les étudiants des compétences en matière d'analyse des inégalités sociales de réussite dans le système scolaire français.

Pré-requis : L'enseignement d'introduction à la sociologie et à la psychologie sociale (EC de l'UEO Personne et Société).

UO9 ECa. Inégalités sociales, inégalités scolaires M. TONDELLIER, MCF (UA)
16 h CM --14 h TD Contrôle terminal 106 h de travail personnel

Ce cours propose d'aborder de façon descriptive et analytique la question des inégalités sociales et de l'impact de ces inégalités sociales sur la scolarisation (enseignement primaire, secondaire, supérieur). Un des objectifs de ce cours est de rappeler que l'école ne fonctionne pas en apesanteur sociale, mais oeuvre dans un monde social traversé d'inégalités entre les individus. Après une définition de l'objet, on verra dans une première partie du cours, les liens entre la notion d'« inégalités sociales » et le concept sociologique de « stratification sociale ». A la suite de ces fondements théoriques, une deuxième partie du cours s'attachera à présenter les différents champs des inégalités sociales. Leurs manifestations dans le champ scolaire seront plus particulièrement détaillées dans une troisième partie du cours. La conclusion abordera les différentes analyses sociologiques produites sur le sujet, en lien – notamment – avec la problématique du « système des inégalités sociales ».

Bibliographie :

Bihr, A. et Pfefferkorn, R. (1995). *Déchiffrer les inégalités*. Paris, Syros; 576 p.
Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction*. Paris, Éditions de minuit ; 280 p.
Dubet, F. (2004). *L'Ecole des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* Paris, Seuil ; 96 p.

UO9 ECb. Former pourquoi et pour quoi faire ? 16 h CM --14 h TD Contrôle terminal 106 h de travail personnel

Ce cours s'interrogera sur les finalités de la formation : À quoi sert la formation ? Quel(s) but(s) vise-t-elle ?
Toutefois, il ne sera possible de répondre à cette question de façon univoque : il importe de distinguer les différents sens que l'on peut donner à ce terme générique de *formation*, et les différents contextes dans lesquels ils s'emploient.
Nous distinguerons principalement deux perspectives pour y répondre : celle de l'éducation des enfants d'une part ; et celle de la formation d'adultes d'autre part. Nous interrogerons les enjeux de chacun de ces deux processus de formation, dans la volonté de les comparer et de comprendre leurs particularités respectives.
En effet, est-il possible de subsumer ces deux notions – éducation des enfants et formation des adultes – sous une finalité commune ? Nous tenterons de répondre à

cette question en réfléchissant à ce que les deux démarches ont de commun, et en tentant de dégager leurs spécificités, au regard des principes et des valeurs qu'elles mettent en jeu.

Bibliographie :

Fabre, M. (1994). *Penser la formation*, Paris, Presses Universitaires de France.
Fabre M.,Delory-Momberger, C. (2004). *Les histoires de vie : de l'invention de soi au projet de formation*, Paris, Anthropos.
Jacquart, A., Renaut, A. (2003). *Une éducation sans autorité ni sanction ?*, Paris, Grasset.
Laval, C. (2003). *L'école n'est pas une entreprise, le néolibéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Paris, La Découverte.
Pena-Ruiz, H. (2005). *Qu'est-ce que l'école ?*, Paris, Gallimard.
Reboul, O. (1980), *Qu'est-ce qu'apprendre ?*, Paris, Presses Universitaires de France.
Reboul, O. (1999), *Les valeurs de l'éducation*, Paris, Presses Universitaires de France.
Renaut, A. (2002). *La libération des enfants : contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Calmann-Lévy/Bayard.

UE010. Dynamiques des apprentissages et institutions (DAI)

Dans cette unité d'enseignement, les étudiants se familiariseront avec principaux courants des idées pédagogiques en éducation et en formation. Un second enseignement davantage centré sur le monde scolaire s'attachera à rompre avec l'image (erronée) d'une institution immuable, pour montrer comment, au contraire, l'institution scolaire s'inscrit dans un contexte sociétal et se voit modelée par son environnement social.

UO10 ECa. Philosophie des apprentissages scolaires et extra-scolaires

M. BELAISE, Chargé de cours (UA)

16 h CM --14 h TD **Contrôle terminal** **106 h de travail personnel**

Il s'agit de familiariser l'étudiant avec l'histoire des idées, précisément dans les champs de l'éducation et de la formation. Le rendre conscient qu'une réflexion philosophique à l'égard de l'éducation a été, et est, une nécessité pour inventer l'avenir quant aux problématiques éducatives et de formations. Cette sensibilisation à la philosophie de l'éducation scolaire et extra-scolaire répond à la demande moderne de sens, ainsi qu'aux besoins d'accompagnement axiologique de la pédagogie :

- Connaissance des grandes figures pédagogiques, de l'Antiquité hellénique à l'époque postmoderne ;
- Questionner la méthode et le rationnel en pédagogie.

Bibliographie :

Gauchet *et al.*, *Conditions modernes de l'éducation*. Paris, Gallimard.
Morandi, F, (2006). *Modèles et méthodes en pédagogie*. Paris, Nathan.
Morandi, F, (2006). *Philosophie de l'éducation*. Paris, Nathan.

UEO10 ECb. Connaissance de l'institution scolaire en réalité culturelle française et antillaise

M. TONDELLIER, MCF (UA)

16 h CM --14 h TD **Contrôle terminal** **106 h de travail personnel**

Après une présentation des grandes dates de la construction de l'Ecole depuis la Première République jusqu'aux « guerres scolaires », on verra pourquoi et comment s'opère la séparation de la scolarité en deux ordres scolaires distincts (le primaire et le secondaire). Cet enseignement propose de comprendre comment et pourquoi, sous la République, l'Ecole devient une « affaire d'Etat » et un enjeu qui explique

les « crises » qui secouent régulièrement le système scolaire. Un deuxième axe de cet enseignement abordera comment l'école s'est instituée aux Antilles et en Guyane. A quels rythmes ? En rencontrant quelles difficultés ? Avec quels enjeux ?

Bibliographie :

Farraudière, S. (2007). *L'école aux Antilles françaises. Le rendez-vous manqué de la démocratie*. Paris, L'Harmattan; 406 p. «Histoire et mémoire de la formation».

Lelièvre, C. (1990). *Histoire des institutions scolaires (depuis 1789)*. Paris, Nathan ; 238 p.

Prost, A. (1968). *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*. Paris, Armand Colin ; 524 p.

UEP9. Questions Spécifiques (QS) Un cours au choix

24 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Cet enseignement propose des **connaissances spécifiques** aux champs de l'**éducation** (Ed), de la **formation** (Fo) et du **travail social** (TS). Cette UEP (un cours au choix) est une opportunité pour les étudiants de personnaliser leurs parcours universitaires en fonction de leurs projets de poursuite d'étude ou leurs projets professionnels. Pour un projet en direction des métiers de l'éducation préférer les options marquées « Ed », « Fo » pour la formation et « TS » pour le travail social.

UEP9. Professionnalisation des formations initiales. Perspective comparative (Ed)

Le contenu de l'enseignement sera précisé à la rentrée.

Bibliographie :

La bibliographie sera communiquée à la rentrée.

UEP9. Education à la santé (Fo, TS)

M. BELAISE, Chargé de cours (UA)

La conception d'une santé par l'éducation affirme que la vie de l'être humain serait directement liée à sa capacité à s'éduquer, à son éducabilité. Ce cours a pour objectif de former des personnes chargées d'actions d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique, de favoriser le travail en réseau entre les professionnels de la santé. Il s'agira d'interroger la place de la santé dans la société actuelle ; de se familiariser avec les politiques d'évaluation et de qualité de la santé, d'étudier les modèles de promotion de la santé.

Bibliographie :

Bensayag, M. (1996) *Vous avez dit santé ? Réflexions philosophiques,* Paris, Maison-neuve et Larose.

Canguilhem G. (1993), *Le normal et le pathologique,* Paris, PUF.

Les Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelles (2006). « Thème : Sciences de l'éducation et santé », n°1, vol. 39.

UEP9. Développement local et ingénierie sociale (TS)

Chargé de cours (UA)

L'unité d'enseignement vise à donner aux étudiants un socle de connaissances sur les problématiques d'intégration / d'insertion de publics en situation d'exclusion ou exposés à celles-ci et sur leur impact en matière de cohérence sociale au sein du territoire. L'étudiant sera initié à la démarche d'ingénierie sociale.

Bibliographie :

Gourvil, J-M., Kaiser, M. (2008). *Se former au développement social local*. Paris, Dunod.

Zibi, J. (2010). L'ingénierie sociale du développement : à l'école de l'eau. Paris, L'Harmattan.

UEP9. Formation des adultes (FDA) (Fo)

Chargé de cours (UA)

Les enseignements de cette UE ont pour but de permettre aux étudiants de connaître les différentes étapes de la construction du système de la formation professionnelle continue et ses grandes structures. Ils ont aussi pour objectif de leur permettre de comprendre, à travers l'étude de recherches menées en psychologie notamment, la nécessité d'une pédagogie spécifique pour les adultes. Seront plus particulièrement étudiés : l'évolution et la structure du système de la formation continue, la spécificité de la pédagogie des adultes, les méthodes actives en formation, le groupe en formation, la méthodologie de construction d'une séquence pédagogique.

Bibliographie :

Maubant Ph. (2004). *Pédagogues et pédagogies en formation d'Adultes*. Paris, PUF.

Olry P., Laot F. (2005). *Éducation et Formation des adultes*. INRP.

UEP10. Techniques d'enquête et d'analyse des pratiques professionnelles (TEA)[1]

L'objectif de cet enseignement est une initiation à la fois théorique et pratiques à deux techniques d'enquêtes en sciences sociales : l'entretien et questionnaire.

UEP5 ECa. Démarche d'enquête et technique de l'entretien M. TONDELLIER, MCF (UA)

10 h CM --8 h TD **Contrôle continu** **63 h de travail personnel**

Ce cours propose une initiation à une technique de recherche en sciences sociales dont l'appellation générique est l'« entretien ». On verra que l'entretien en sciences sociales diffère du sens que lui prête le sens commun ou encore pourquoi il diffère des pratiques du travail social. Après avoir situé la technique dans la démarche de recherche du chercheur en sciences sociales, on décrira les différents types d'entretiens et leurs champs de pertinence avant d'évoquer, en conclusion, les méthodes complémentaires de recueil de données. Dans le cadre du contrôle continu, les étudiants seront invités à mettre en pratique leurs nouvelles compétences.

Bibliographie :

Kaufmann, J.-C. (1996). *L'Entretien compréhensif*. Paris, Nathan ; 128 p. « 128 ».

Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. (1988). *Manuel de Recherches en sciences sociales*. Paris, Dunod ; 270 p.

UEP5 ECb. Analyse des pratiques professionnelles et technique du questionnaire

P. CALIARI, MCF (UA)

10 h CM - 8 h TD **Contrôle continu** **63 h de travail personnel**

Il s'agira d'aborder les différentes étapes d'élaboration d'un questionnaire. On insistera plus particulièrement sur la recherche d'indicateurs pertinents, la traduction en questions et la formulation adéquate.

Bibliographie :

De Ketele, J.-M., & Roegiers, X. (2009). Méthodologie du recueil d'informations. Fondements des méthodes d'observation, de questionnaires, d'interview et d'études de documents. Méthodes en sciences humaines (Coll.). De Boeck (4è eds.), 208 p.

Martin, O. (2009). L'analyse de données quantitatives : L'enquête et ses méthodes. Armand Collin (2è eds.), 124 p.

Site (documents PDF, podcasts audios et vidéos) : www.peddycaliari.com

[1] Après validation par le CEVU, le cours « Démarche d'enquête et technique de l'entretien » aura lieu au second semestre (S6).

UEC. Unités d'enseignement complémentaires

- **Outil informatique et multimédia (OIM)** M. TONDELLIER MCF (UA)

  12 h TD **Contrôle continu** **42 h de travail personnel**

  Cet enseignement poursuit et complète les enseignements dispensés en L1 et L2 (notamment le C2I). Les OIM deviennent à partir de la Licence 3 **disciplinaires**. Ils visent à offrir aux étudiants des compétences pratiques et directement applicables dans les différents champs des sciences de Sciences de l'éducation. Plusieurs séquences seront abordées au cours du semestre.

  - Mobiliser les ressources électroniques de SED à l'UA. Après le contrôle de l'activation du compte UA Webmail et les contrôle de l'activation du compte e-UA, présentation des Sciences de l'Education sur e-UA. Inscription aux cours, Forum, courriel, Wiki, Travail en groupe.
  - Recherche bibliographique en ligne : les sources francophones. En lien avec la bibliothèque universitaire, les étudiants sont formés à l'utilisation des ressources bibliographiques en ligne. L'objectif de cette formation est d'amener les étudiants à prendre conscience du potentiel des publications scientifiques en ligne.
  - Mise en page de documents Word. Fonctions : « Table des matières » et « Feuilles de style ».

- **Langue vivante étrangère (LVE)**

  24 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

  Anglais, enseignant (à compléter)

  Espagnol, enseignant (à compléter)

- **Un enseignement libre à choisir dans la liste ci-dessous validée par le CEVU :**

N°	Intitulé	Responsable	Contenu succinct	Type de CC
SEM 5 (L3)	LITTERATURE DE JEUNESSE EN CREOLE	S. COLOT Intervenant : Jeannine LAFONTAINE (LCR)	Cet enseignement vise à présenter le concept de littérature de jeunesse d'une façon générale, et à l'envisager ensuite dans le cadre plus ciblé de la littérature de jeunesse en créole aux Antilles Guyane. Son objectif est de présenter aux étudiants tout l'intérêt littéraire, pédagogique, artistique ou même sociologique des livres pour enfants, qui depuis quelques années s'imposent comme éléments à part entière du « Patrimoine en littérature de jeunesse ».	CC écrit + dossier
03	ART et CULTURE SEM 4 (L2) Et SEM 5 (L3)	L. CELESTINE-TRIOLE (Département des Lettres Modernes)	UE composée de 4 modules (enseignement théorique et pratique) : l'étudiant doit choisir un module parmi les 4 suivants : Théâtre : Approche historique et littéraire du théâtre, apropriation de l'art du comédien par différentes techniques (jeu dramatique, improvisation…) Ou Cinéma audio-visuel : Découverte de l'outil. Maîtrise des outils de base de prise de vue/son/technique de montage. Ou Arts plastiques : Appropriation d'une culture artistique et mise en éveil des sens : technicité concepts et notions. Ou chant choral : Histoire du chant, apprentissage des techniques du chant.	12h CM et 12h TD CC théorique (2h) et pratique

05	Colonisation de la Méditerranée médiévale, colonisation de la Caraïbe moderne : Approches comparatives SEM 5 (L3)	Nenad FEJIC (Histoire)	La colonisation de la Caraïbe à l'époque moderne, présente-elle des similitudes avec la colonisation de l'espace méditerranéen au cours des derniers siècles du Moyen Age ? Les rapprochements entre les migrations méditerranéennes au Moyen Age et les migrations atlantiques modernes sont envisageables, les deux ayant abouti au peuplement de vastes espaces continentaux et insulaires. Les communautés qui s'y sont installées, sont entrées en relations avec les populations qui y étaient établies depuis longtemps. Les colons, dans les deux cas ont tenté d'imposer leurs modèles économiques et sociaux aux populations préétablies. Les pouvoirs métropolitains pratiquaient souvent dans les deux cas une pratique de monopole économique et d'exclusive sociétale qui aliénaient les colons de leur milieu d'origine tout en les incitant à appliquer une politique d'oppression à l'égard des anciens habitants ainsi qu'une politique de peuplement forcé sous le signe de l'esclavage. Le cours portera tout particulièrement sur les colonisations insulaires respectives, méditerranéenne et caraïbe, en insistant notamment sur les origines sociales des migrants méditerranéens impliqués dans le processus de colonisation médiévale, guerriers, navigateurs, religieux, agriculteurs, marchands, esclaves, et sur la légitimité d'un rapprochement avec les acteurs de la colonisation moderne atlantique, au-delà d'une approche purement sémantique.	12h T.D 12h C.M Travail personnel de l'étudiant : 84 h Crédits : 3 ECTS ; coefficient 1 Régime général : Contrôle Continu Régime salarié : Contrôle Terminal, Epreuve en 4h Pas de session de rattrapage.
07	STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET INFERENTIELLES SEM 5 (L3)	Peddy CALIARI (SED-SIC)	Il s'agit de familiariser l'étudiant avec la terminologie statistique et de l'initier aux méthodes de traitement des données statistiques. Les étudiants devront être capables de lire, interpréter et construire tableaux et représentations graphiques, effectuer des calculs de base sur des données (pourcentages, effectifs cumulés et fréquences cumulées). Bibliographie : Escofier B., Pagès J. (1997). Initiation aux traitements statistiques. Presses Universitaires de Rennes ; 263 p. Beaufils B. (2002). Statistiques descriptives appliquées à la psychologie : exercices résolus. Editions BREAL ; 191 p.	24h TD Contrôle Continu 85h de travail personnel

02	CONCRETISATION DE PROJETS ASSOCIATIFS SEM 5 (L3) (Liste des APS à consulter au SUAPS)	SUAPS	Au travers d'un niveau reconnu dans une activité physique et sportive, viser la **responsabilisation du citoyen dans le développement et la concrétisation de projets associatifs.** Compétences susceptibles d'être réinvesties dans le parcours professionnel de l'étudiant et dans sa vie future (évolution) - savoir prendre des responsabilités au sein d'un groupe sportif - savoir organiser un évènement sportif - savoir manager une équipe - savoir régler la sécurité sur le terrain savoir utiliser l'outil informatique pour la gestion des résultats.	CC

Dans le cadre de la L3 SED, le choix de l'ECL « Statistiques descriptives et inférentielles » **est très fortement conseillé**. En effet, cet enseignement pose les bases d'enseignements obligatoires au premier et second semestre. Cet enseignement est conçu comme une initiation au bénéfice des étudiants qui n'auraient pas eu de formation en statistiques.

Statistiques descriptives et inférentielles F. Louis-Sidney, Chargée de cours (UA)
24 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel
Il s'agit de familiariser l'étudiant avec la terminologie statistique et de l'initier aux méthodes de traitement des données statistiques. Les étudiants devront être capable de lire, interpréter et construire tableaux et représentations graphiques, effectuer des calculs de base sur des données (pourcentages, effectifs cumulés et fréquences cumulées).
Bibliographie :
Escofier B., Pagès J. (1997). *Initiation aux traitements statistiques*. Presses Universitaires de Rennes ; 263 p.
Beaufils B. (2002). *Statistiques descriptives appliquées à la psychologie : exercices résolus*. Editions BRÉAL ; 191 p.

LICENCE LSH – MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION
PARCOURS GÉNÉRAL – Semestre 6

UEO11. Psychologie de l'éducation et de la formation (PSYEF)

Le premier objectif de l'enseignement consiste à former les étudiants à la conceptualisation des problématiques de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation, à partir des théories et des modèles développés par la psychologie de l'éducation et ses disciplines ressources (psychologie clinique, psychologie cognitive, psychologie du développement). Le deuxième objectif vise à doter les étudiants de compétences méthodologiques et techniques leur conférant la capacité de mettre en œuvre l'étude raisonnée d'une situation éducative ou formative de terrain.

Pré-requis : L'enseignement d'introduction à la sociologie et à la psychologie sociale (EC de l'UEO Personne et Société).

UEO11 ECa. Cognition, apprentissage et formation P. CALIARI, MCF (UA),
14 h CM - 16 h TD **Contrôle terminal** **106 h de travail personnel**

Nous examinerons les récentes théories du développement cognitif de l'enfant et de l'adolescent. Les difficultés d'apprentissage scolaire et leurs procédures d'évaluation seront également étudiées.

Bibliographie :

Ouvrages :

Siegler, R. S. & Grégoire, J. (2010). Enfant et raisonnement. Le développement cognitif de l'enfant. Ouvertures Psychologiques (Coll.). De Boeck (Eds.), 446 p.

Berger, M. (2006). Les troubles du développement cognitif. Approche thérapeutique chez l'enfant et l'adolescent. Enfance (Coll.). Dunod (3è ed.), 244 p.

Mazeau, M. (2005). Neuropsychologie et troubles des apprentissages : Du symptôme à la rééducation. Neuropsychologie Rééducation (Coll.). Masson (Eds.), 286 p.

Revue :

Cerveau & Psycho. Le magazine de la psychologie et des neurosciences. Revue bimestrielle. Prix : 8.25 €.

Site (documents PDF, podcasts audios et vidéos) : www.peddycaliari.com

UEO11 ECb. Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent B. TROADEC, PU (UA),
14 h CM - 16 h TD **Contrôle terminal** **106 h de travail personnel**

Le contenu de l'enseignement sera précisé à la rentrée.

Bibliographie :

La bibliographie sera communiquée à la rentrée.

UEO12. Connaissance du milieu professionnel et associatif (CPA)

La vocation de cette unité d'enseignement est professionnalisante. Il s'agit d'une part de sensibiliser les étudiants à la richesse de l'environnement institutionnel, entrepreneurial et associatif de leur département et, d'autre part, de leur proposer des outils pour analyser objectivement le fonctionnement de ces différents types d'organisations.

Ces enseignements à la fois pratiques (ECa) et théoriques (ECb) vont permettre aux étudiants à la fois d'avoir une meilleures connaissance du tissu organisationnel local en vue de leur insertion professionnelle mais aussi, à plus court terme, de leur permettre d'identifier un lieu de stage (obligatoire au semestre 6) et de disposer d'outils méthodologiques pour appréhender le fonctionnement de la structure d'accueil. Un des objectifs de cet enseignement est de proposer aux étudiants une typologie des différents types de structures et d'en initier un inventaire.

Pré-requis : Pas de pré-requis.

UO12 ECa. Connaissance du milieu professionnel et associatif en Martinique

Ph. BONIFACE, Chargé de cours (UA)

16 h CM --14 h TD **Contrôle continu** **106 h de travail personnel**

Cette découverte du milieu professionnel et associatif se fera par l'exploration de différents paliers d'appréhension de ces champs : l'espace caribéen, le département, des études de cas. Il s'agit de présenter les spécificités des mondes professionnels (structure de l'économie, de l'emploi, de la formation) et associatifs (champs d'interventions, publics, besoins).

Bibliographie et ressources internet :

http://www.insee.fr/

http://www.insee.fr/fr/regions/martinique/ et Guadeloupe et Guyane

UO12 ECb. Sociologie des entreprises, des associations et des institutions

M. TONDELLIER, MCF (UA)

16 h CM --14 h TD **Contrôle terminal** **106 h de travail personnel**

Cet enseignement propose dans un premier temps d'initier et d'entraîner les étudiants à manipuler les concepts fondamentaux de la sociologie des organisations. Les développements plus récents de cette approche seront développés dans un second temps, en relation avec des champs domaines d'études élargis aux champs de la formation et de l'éducation, aux associations et aux institutions.

Les travaux dirigés seront organisés sous la forme d'études de cas.

Bibliographie :

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. et Livian, Y.-F. (1996). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris, Seuil; 245 p. «Sociologie».

Bernoux, P. (1985). *Sociologie des organisations*. Paris, Seuil; 386 p. «Point».

Crozier, M. et Friedberg, E. (1981 [1977]). *L'Acteur et le système*. Paris, Éd. du Seuil; 448 p. «Points».

Laville, J.-L. et Sainsaulieu, R. (2004). *Sociologie de l'association*. Paris, Desclée de Brouwer; 403 p. «Sociologie économique».

UO12 ECc. Stage en institution, entreprise ou association

Référent UA : M. TONDELLIER, MCF (UA)

Contrôle continu **80 h de travail personnel**

Dans le cadre de cette EC, les étudiants sont amenés à réaliser un stage dans une structure institutionnelle, privée ou associative dans les champs de l'éducation, la formation ou du travail social. La durée du stage est de deux semaines. Celui-ci peut être un stage en présence contenue (une ou deux périodes de stage continue sur le semestre) ou filé (une demi-journée ou une journée de présence hebdomadaire sur le lieu de stage). La durée du stage doit être équivalente à deux semaines. L'EC est validée par la réalisation d'un rapport de stage.

Des conseils concernant le stage obligatoire sur le site de la L3 SED : Rubrique « Déroulement de l'année universitaire » puis « Stage obligatoire ».

UEP11. Didactique : Théories et Pratiques (DID)

Cet enseignement se compose de **deux UE**, **une première obligatoire** pour tous les étudiants du parcours SAFI (ECa) et **une second, au choix parmi trois**, permettant de personnaliser votre parcours de formation (ECb) dans les domaines de l'éducation (Ed), de la formation (Fo) ou du travail social (TS).

Cours obligatoire :

UEP11 ECa. Approches didactiques en contextes scolaires et professionnels (ADID)

H. WEN, Maître de conférences

(UA)
12 h CM --12 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Ce cours a pour objectif d'aider les étudiants à réfléchir sur la question suivante : « comment optimiser l'apprentissage, qui est en fait une appropriation et une construction chez les apprenants ? ». Seront abordés des thèmes tels que processus d'apprentissage et d'enseignement, profils d'apprenant, stratégies d'apprentissage et d'enseignement, la motivation ainsi que les innovations pédagogiques.

Bibliographie :

Brousseau, G. (1998). Théorie des situations didactiques. Grenoble, La Pensée Sauvage.
Cyr, P. (1996). Les stratégies d'apprentissage. Paris, CLE international.
Delacôte, G. (1996). Savoir apprendre: les nouvelles méthodes. Paris, Odile Jacob.
Develay M. (2004). De l'apprentissage à l'enseignement. Paris, ESF. 4e édition.
Meirieu P. (1991). Apprendre…oui, mais comment ? Paris, ESF.

Un cours au choix parmi les trois suivants :

UEP11 ECb Langue étrangère (LE) (Ed, Fo)

H. WEN, Maître de conférence

(UA)
24 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Ce cours se présente sous la forme d'un apprentissage réflexif d'une langue inconnue (en l'occurrence, le chinois mandarin). Son objectif est d'amener les étudiants à approfondir leur réflexion sur le processus d'apprentissage/ enseignement d'une langue étrangère à travers une situation réelle d'apprentissage. Lors du cours, les étudiants apprendront les rudiments de la langue. Ils devront en outre analyser leur situation, leurs pratiques et les stratégies qu'ils mettront en place pour réussir cet apprentissage. Ils analyseront également les approches et les méthodes et les stratégies de l'enseignante.

Bibliographie/webographie :

Bellassen J. (1989). *Méthode d'initiation à la langue et à l'écriture chinoises*. Paris, La Compagnie.
Bellassen J. (1995). *Les idéogrammes chinois ou l'empire du sens*. Paris, You-Feng.
Dallidet M. (réd.) (2001). *Dictionnaire chinois-français du chinois parlé*. Centre de Recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale. Paris, You-feng.
Hoa M. (1999). *C'est du chinois ;* Paris, You-Feng.
http: //www.lechinois.com
http: //www.zhongwen.com
http: //www.bbc.co.uk/langUAes/chinese/real_chinese/

UEP11 ECb. Langue et culture régionale (LCR) (Ed, Fo, TS)

(à préciser)

(UA)
24 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Etude des notions en jeu en contexte de didactique LCR : typologies des erreurs linguistiques et communicatives et pédagogie corrective (pédagogie de l'erreur) stratégies d'apprentissage et public(s) interculturalité et didactique LCR.

Bibliographie :

Renaud A. (2004). *Palé kréyol, Manuel d'apprentissage du créole*. Garneau International.

Bernabé J. (2000). *Grammaire du créole martiniquais en 50 leçons*. Paris, L'Harmattan.

UEP11 ECb. Didactiques des disciplines scientifiques (SI) (Ed)

24 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel

Analyse des discours scientifiques et non scientifiques. Définition des notions de didactique d'une discipline, triangle didactique, situation didactique et a-didactique, variable didactique, zone proche de développement, difficultés et obstacles, transposition didactique, champs conceptuels, changement conceptuel.

Objectif visé : la capacité à mobiliser ces concepts dans l'analyse de situations d'apprentissage du niveau de l'école primaire (donc sans difficulté notionnelle des étudiants non scientifiques), notamment dans le domaine des mathématiques.

Moyens : analyses de séances en classe, de productions d'élèves, de préparations de séances et de programmes d'enseignement au niveau de l'école primaire.

Bibliographie : *Il est difficile de trouver des ouvrages appropriés à cette option, on peut noter cependant avec les réserves correspondantes.*

Josuha S. et J.-J. Dupin (rééd. 2003). *Introduction à la didactique des sciences et des mathématiques*. Paris, PUF. [niveau beaucoup plus élevé que celui de l'option]

Briand J. et M.-C. Chevalier (1995). *Les Enjeux didactiques dans l'enseignement des mathématiques*. Paris, Hatier. [Difficile à trouver]

Descaves A. (2007). *Le manuel Mathématiques du PE2*. Paris, Hachette. [Un peu trop inscrit dans le contexte du professionnel des professeurs des écoles en 2007]

UEP12. Politiques publiques et intervention sociale (PPIS) - Un cours au choix

Cet enseignement propose des **connaissances spécifiques** aux champs de l'**éducation** (Ed), de la **formation** (Fo) et du **travail social** (TS). Elle propose d'initier les étudiants aux thématiques des politiques publiques et de l'intervention sociale, thématiques transverses aux champs éducatif, de la formation ou du travail social.

Cette UE de parcours fonctionne sur le même principe que l'UEP1 au premier semestre : un cours au choix en fonction du projet de poursuite d'études ou projet professionnel de l'étudiant.

UEP12. Evaluation des politiques publiques (Ed, Fo, TS)

Chargé de cours (UA)

24 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Il s'agira de montrer en quoi les procédures d'évaluation des systèmes éducatifs, mis en œuvre depuis une trentaine d'années relèvent d'une approche strictement économiste de l'éducation, et comment cette lecture réductrice est nécessaire mais dangereuse dans son hégémonie. Pour cela nous étudierons : d'abord les principes d'une approche économiste de l'éducation ; les différents concepts et procédés de cette approche, leur intérêt et leurs limites ; en quoi cette gestion du système éducatif relève davantage du contrôle que de l'évaluation proprement dite.

Bibliographie :

Commissariat général au Plan, 1993, *Education et formation, le choix de la réussite*, La Découverte, La Documentation Française,

Tanguy L. (1986) *L'introuvable relation formation-emploi*, La Doc. Française (Chap. 3)

Thélot C. (1994) « L'évaluation du système éducatif français », *Revue Française de pédagogie*, n°107.

Ardoino, J.et Berger, G. (1989*) D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités* (introduction, conclusion, lexique) Matreice, ANDSHA
Laval, C. (2003) *L'école n'est pas une entreprise, le néolibéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, La Découverte
Gorz A. (2003*) L'immatériel, connaissance, valeur et capital*, Galilée

UEP12. Marché de l'emploi et politiques d'emploi (TS, Fo)

M. TONDELLIER, Maître de conférences (UA)

24 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

L'objectif de ce cours est de présenter la réalité d'une perçue mais bien souvent mal connue. Il s'agira de doter les étudiants d'outils leur permettant de s'informer sur le marché de l'emploi (local ou national), de leur apporter des outils théoriques leur permettant de développer une réflexion argumentée et distanciée du sens commun. Après une réflexion sur la notion de « marché de l'emploi », le cours présentera les différentes politiques d'emploi élaborées depuis plusieurs décennies. Un dernier point de cours abordera la question de l'expérience du chômage.
Cet enseignement sera particulièrement pertinent pour les étudiants se destinant aux métiers du travail social, mais les étudiants se destinant aux métiers de la formation ou de l'enseignement y trouveront des informations sur leurs publics. Dans le domaine éducatif, ce cours permettra de lier une réflexion sur les rapports école/famille.

Bibliographie :

DARES (2005). *Bilan de la politique d'emploi en 2003*. Paris, La Documentation Française; p. «Les dossiers de Dares».
Ehrel, C. (2009). *Les Politiques de l'emploi*. Paris, PUF; 128 p. «Que sais-je ?».
Schnapper, D. (1994 [1981]). *L'épreuve du chômage*. Paris, Gallimard; 273 p. «Folio».

UEP12. Connaissance des publics spécifiques (TS)

Chargé de cours (UA)

24 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Cette unité vise à donner aux étudiants les caractéristiques importantes des publics qui vivent en situations de précarisation, et qui sont du coup marginalisés.

Bibliographie :

Ion, J. (2005). *Le travail social en débat(s*). Paris, La Découverte.

UEP13. Méthodologie et stage (MS)

Cet enseignement vise à faire acquérir les outils essentiels de traitement des données en sciences humaines et sociales.

Pré-requis : L'enseignement « Statistiques descriptives et inférentielles » en EC libre au semestre 5.

UEP13 ECa. Traitements statistiques informatisés F. LOUIS-SIDNEY, Chargée de cours

12 h CM --12 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Cet EC méthodologique va initier les étudiants à l'usage d'outils informatiques permettant d'analyser les données statistiques (Excel, Sphynx). Cet enseignement s'inscrit dans la continuité des enseignements en statistiques descriptives et inférentielles (EC/EL-S5). Il s'organise également comme une mise en application de l'enseignement portant sur le questionnaire au précédent semestre (UEP2).

Bibliographie : Beaufils, B. (1996). *Statistiques appliquées à la psychologie. Statistiques descriptives (Tome 1)*. Paris, Bréal ; « Lexifac »
Couty F., Debord J., Fredon D. (2007). *Mini-manuel de Probabilités et Statistique*. Paris, Dunod ; 246 p.

UEP13 ECb. Méthodologie du projet de stage et rédaction du rapport de stage

Chargé de cours (UA)

12 h CM --12 h TD **Contrôle continu** **85 h de travail personnel**

Cet enseignement à visées pratique et professionnalisante a lieu au semestre 5. Il s'agit de proposer aux étudiants des éléments de méthode leur permettant de préparer leur projet de stage, d'identifier un lieu de stage et de mener une réflexion sur les contenus et les modalités pratiques de réalisation du stage (Eca). Les exigences du rapport de stage seront également présentées aux étudiants.

Verspieren M.-R. & Oudart A.-C. (2006). Rapport de stage et mémoire professionnel entre normes et représentations, Lidil, 34.

LICENCE LSH – MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION

PARCOURS FLE – Semestres 5 et 6

Les étudiants inscrits en parcours FLE suivent les enseignements d'ossature avec les étudiants de L3 parcours général. Certaines unités d'enseignement (UEP) sont spécifiques au parcours FLE. Les UEP listées ci-dessous, remplacent – pour les étudiants inscrits en parcours FLE – les UEP du parcours général. Attention, le parcours FLE compte une UEP supplémentaire (UEP 6). **Pour le détail de l'architecture des enseignements de FLE, se reporter au tableau p. 7.**

Semestre 5

UEP9. Didactique du FLE 1.

UEP9. ECa. Enseigner et apprendre les langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques
15 h CM --9 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel
L'apprentissage des langues étrangères : fondements, principes et questionnements. Le FLE : définitions, transformations et institutions.

Bibliographie :
Bérard, E. (1991). *L'approche communicative : théorie et pratiques,* Clé international.
Cadre européen commun de référence pour les langues, Didier, 2001.

UEP9. ECb. Didactique de l'interculturalité
15 h CM --9 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel

Semestre 6

UEP11. Didactique du FLE 2.

UEP11. ECa. Géopolitique de la francophonie
15 h CM --9 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel

UEP11 ECb. Histoire de la langue française et de la francophonie
15 h CM --9 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel

UEP11. ECc. Apprentissage des langues et créativité
15 h CM --9 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel
Analyse, observation, pratiques et production de simulations, jeux de rôles, dramatisation, jeux linguistiques...

Bibliographie
Caré, J-M. et Debyser, F. (1991), *Jeu, langage et créativité les jeux dans la classe de français*. Paris, Hachette.
Yaiche, F. (1996). *Les simulations globales mode d'emploi*. Paris, Hachette.

UEP11. ECd. Les particularités régionales des français dans la monde
15 h CM --9 h TD Contrôle continu 85 h de travail personnel

7. Examens et contrôles continus

« Admis », « ajourné » et « défaillant »

En fin de semestre, la publication des résultats utilise les termes et codes suivants :

- **Admis (ADM) :** l'unité d'enseignement UE est acquise. La moyenne est obtenue soit dans les différents éléments constitutifs, soit par compensation entre éléments constitutifs.
- **Ajourné (AJ) :** la moyenne n'est pas obtenue, ni arithmétiquement, ni par compensation ou la note se situe en dessous de la note plancher.

Inscriptions pédagogiques. Les étudiants doivent impérativement s'inscrire aux enseignements qu'ils désirent suivre les enseignements et participer aux évaluations qui leurs sont liées. Cette inscription se fait en ligne sur le site internet de l'UA : http://www.univ-ag.fr/
Pour éviter toute mauvaise surprise, nous invitons les étudiants faire un tirage papier de cette inscription et de le conserver dans ce livret. Une page récapitulative des inscriptions aux UE peut également être complétée dans ce livret (p.30). Attention ! Une **date limite** est fixée pour les inscriptions pédagogiques (se renseigner auprès du portails SHS).

Contrôle terminal (CT) : Il s'agit d'examens sur table qui sanctionnent la validation d'unités d'enseignement en fin de semestre.

Contrôle continu (CC) : les notes de contrôle continu sont calculées sur la base de deux notes. Une note de contrôle continu 1 (CC1) et une note de contrôle continu 2 (CC2). Chaque note compte pour moitié dans la note finale. L'organisation du CC est laissée aux enseignants. **En règle générale,** le CC1 se déroule en cours de semestre et les CC2 en fin de semestre. **Les contrôles continus se font sur le temps d'enseignement.**

[« **Note plancher** » **:** Cette catégorie n'est plus utilisée depuis l'année universitaire 2010-2011.]

Consultation des copies. En fin de session, les étudiants ont la possibilité de consulter leurs copies de contrôles continus formels et de contrôles terminaux. La vocation de cette séance est de permettre aux étudiants de dialoguer avec leurs enseignants sur les problèmes rencontrés dans leurs copies. La copie de CC1 est généralement rendue en cours de semestre, l'étudiant peut la conserver. La consultation de copie permet à la marge de contrôle qu'il n'y a pas d'erreur matérielle au niveau de la notation (addition des points, report de notes). Tout étudiant cherchant à négocier sa note, quelle qu'en soit la raison, sera éconduit. En cas de problèmes avérés rencontrés par l'étudiant des procédures existent (voir ci-dessous : « En cas de problèmes »).

Jury d'examen. Un jury d'examen composé d'au moins cinq enseignants et chargés de cours, il est réuni chaque fin de session pour valider les résultats de la session. Le jury a autorité pour délibérer sur les cas litigieux et peut accorder des « points de jury ».

Affichage et convocation. Les dates des contrôles continus 2 (CC2) et des examens terminaux sont officiellement communiquées par voie d'affichage dans un délai d'au moins quinze jours avant le contrôle ou l'examen. La présence des étudiants en régime normal étant obligatoire en TD, les CC1 peuvent se dérouler à tout moment du semestre et n'ont pas obligation d'être annoncés. Les étudiants bénéficiant du régime salarié doivent retirer en fin de semestre leur convocation aux examens terminaux auprès du portail SHS. Ils sont prévenus de la date de retrait de leurs convocations par voie d'affichage.
Assiduité et contrôle d'assiduité. Les étudiants bénéficiant du « régime spécial d'études » ne sont pas dispensés d'un travail régulier et d'assiduité. A charge pour les étudiants inscrits en régime spécial et dispensés d'assiduité aux TD, de rattraper auprès de leurs camarades le contenu de ces travaux dirigés. Lors des examens terminaux, les connaissances évaluées sont celles acquises et confortées à la fois en CM **et** TD.

Un contrôle d'assiduité est systématiquement réalisé en séances de TD. Contrairement aux idées reçues, la présence en cours magistral (CM) est obligatoire pour tous. L'enseignant a liberté de réaliser un contrôle d'assiduité en CM et d'en tenir compte dans l'évaluation des étudiants.

8. En cas de problème

« Accident de la vie ». En cas d'absence à un CC ou à contrôle terminal (CT) pour un motif avéré (décès d'un proche, hospitalisation de l'étudiant, *etc*.) contacter **au plus vite** le portail SHS, l'enseignant concerné par votre absence et le responsable de formation. Un problème du type « panne de voiture » n'est pas un cas « avéré ».
Réclamation. L'administration, le portail SHS, les enseignants et le responsable de jury veillent au bon déroulement des examens et du calcul des moyennes.
Il peut toutefois arriver qu'une erreur se glisse dans le processus de calcul des moyennes (lors du report des notes, UE validée dans une autre discipline, *etc*.). Dans ce cas, une **fiche de réclamation** est à votre disposition à l'accueil de la faculté. Elle doit être complétée et confiée au portail dans la semaine qui suit l'affichage des résultats des semestres. Chaque fiche est visée à la fois par l'administration et par le responsable de formation.

9. A qui vous adresser ?

Du point de vue de la division des tâches, la Faculté de Lettres et des Sciences Humaines de l'UA comprend deux types de personnels. D'une part les personnels administratifs et techniques, d'autre part les personnels enseignants (Professeur, Maître de conférence, PRAG, Chargés de cours). **Tous ces personnels sont à votre service** pour vous aider à réaliser vos projets au sein de l'UA dans le cadre du règlement de l'université.
Les enseignants-chercheurs (professeur, maître de conférences, PRAG). Les enseignants-chercheurs divisent leur temps de travail entre l'enseignement (cours/TD) et des activités de recherche. Ils assument **la responsabilité pédagogique** de leurs enseignements. Ils assument également des **responsabilités administratives** (responsable de filière ou responsable d'année) ou politique au sein de l'université (membre des différents conseils).
Les chargés de cours. Les chargés de cours assurent des charges d'enseignement en renfort des enseignants-chercheurs ou sur des points spécifiques liés à leur expertise professionnelle. Diplômés du supérieur et/ou professionnel, ils sont recrutés après évaluation de leur dossier par une commission de spécialistes.
Les personnels administratifs. Les personnels administratifs assurent le bon déroulement des enseignements (mise à disposition des salles, entretien des locaux), veillent au bon déroulement du suivi administratif des étudiants (inscriptions, inscriptions pédagogiques et aux examens, calcul des moyennes, édition des procès verbaux des jury d'examens, *etc*.). Ils sont, généralement, vos premiers interlocuteurs.
En cas de problème d'ordre pédagogique (contenus de cours, organisation du cours, problème d'ordre pédagogique, évaluation, *etc*) :

- Adressez-vous en premier lieu à votre enseignant
- Si vous ne parvenez pas à résoudre cette question, contactez votre responsable d'année
- Si le problème persiste, contactez le responsable du département

En cas de problèmes d'ordre administratif :

- Adressez-vous au Portail SHS
- Si vous ne parvenez pas à résoudre cette question, contactez votre responsable d'année
- Si le problème persiste, contactez le responsable du département

Au besoin, le responsable de filière fera appel aux services de la scolarité, voire à l'arbitrage du directeur du département SED/SIC ou du doyen de la faculté.

Un « cahier de liaison » (Etudiants/Administration) est à votre disposition. Vous pouvez y inscrire vos demandes, signaler les problèmes, demander des rendez-vous, *etc*.

Conseil de bon sens. Pour des **questions importantes** ou nécessitant de la part de vos interlocuteurs des recherches d'informations (donc une réponse non-immédiate), faites une **demande écrite** et, en la remettant, demandez le temps qu'il faudra pour la traiter. Au besoin, relancez votre interlocuteur une fois ce délai écoulé. Pour une **question factuelle** une demande orale suffit. Evitez par exemple de poser des questions administratives à vos enseignants entre deux cours : vous risquez de vous voir adressée une réponse erronée ou partielle, votre demande risque d'être oubliée.

Représentants de promotion. En début d'année, les étudiants désignent au moins deux représentants au sein de la promotion : représentant régime « normal » et représentant « régime spécial ». Ces représentants assurent un rôle essentiel au sein de notre formation. Ils sont des relais privilégiés d'information entre l'équipe pédagogique et les enseignants (absence ou retard d'un enseignant). En aucun cas, ce rôle ne comprend les tâches de distribution des cours aux étudiants absents ou d'assistants pour les enseignants. En aucun cas, les représentants de promotion ne sont tenus de faire remonter les demandes de tous les étudiants.

Commission pédagogique paritaire. Au terme de chaque semestre, se tient une commission pédagogique paritaire qui fait le point sur le déroulement du semestre. Les représentants des étudiants sont invités échanger avec l'équipe pédagogique leur avis sur le déroulement du semestre. Paritaire, cette commission est un lieu d'expression neutre où la parole estudiantine pèse autant que celle administrative ou enseignante.

10. Règlement général du contrôle des connaissances et des aptitudes (RGCCA) applicable aux cursus de licence et de master

Le présent règlement général du contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrit dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur au système français d'enseignement supérieur,
- l'arrêté du 26 août 2008 qui modifie l'arrêté du 23 avril 2002 relatif à la licence,
- l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence générale,
- l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de master.

N.B. Les licences professionnelles relèvent de l'arrêté du 19 novembre 99 (MENS9902515A) et font l'objet d'un règlement spécifique.

Article 1. Organisation des enseignements

La licence est organisée sur 6 semestres de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur trois années (L1, L2, L3). Le master est organisé sur 4 semestres de 30 crédits chacun, répartis sur 2 années (M1, M2).

L'année universitaire comporte 2 semestres. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (EC). Chaque semestre compte pour 30 ECTS. La licence totalise une valeur de 180 ECTS et le master une valeur de 120 ECTS.

Le nombre, la période, la nature et la durée des épreuves, le coefficient, les ECTS des EC et UE figurent dans les modalités particulières de chaque formation, publiés dans les guides ou livrets élaborés par les composantes et actualisés chaque année. Chaque UE est affectée d'un coefficient de 1 à 5, l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Article 2. Inscriptions

L'étudiant doit procéder à son inscription administrative annuelle. Après règlement de ses droits universitaires, il doit effectuer son inscription pédagogique auprès de sa composante. L'inscription pédagogique vaut inscription aux examens. Les inscriptions administratives et pédagogiques sont obligatoires. L'étudiant qui n'a pas satisfait à ces obligations n'est pas autorisé à passer les examens. Les dates limites d'inscription arrêtées par l'université sont impératives. Il n'y a pas de limitation du nombre d'inscriptions. Les commissions pédagogiques examinent les demandes d'équivalence ou de validation d'acquis.

Article 3. Contrôle des connaissances

Selon le Règlement Particulier du Contrôle des Connaissances et des Aptitudes (RPCCA), le contrôle des connaissances s'effectue soit par contrôle continu (CC), soit par contrôle terminal (CT), soit par une combinaison de ces deux modes de contrôle.

Chaque composante doit afficher au plus tard un mois après le début des enseignements et porter à la connaissance des étudiants, dans l'espace prévu à cet effet, les modalités détaillées de CC retenues.

Ces modalités incluent nécessairement une part d'évaluation orale dans au moins deux semestres du cursus.

Au premier semestre d'un parcours de licence, le contrôle régulier et continu est privilégié.

L'étudiant étranger inscrit dans le cadre des programmes d'échanges, par exemple ERASMUS, est soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances.

L'étudiant handicapé peut bénéficier de mesures particulières lors des épreuves : temps additionnel pour composer et aide au handicap. Il doit s'adresser, dès son inscription administrative, au service de la médecine préventive de l'université qui statuera.

- le contrôle continu

Le CC est constitué nécessairement de deux ou plusieurs exercices et/ou activités. Il engage à l'assiduité.

Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Les modalités du contrôle prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

Une épreuve de CC peut être :

- un écrit sous contrôle,
- une activité orale (exposé, participation aux débats, interrogation individuelle…),
- une activité pratique (TP…),
- un mémoire, un projet tuteuré, un travail personnel ou en équipe…

La note finale notée sur vingt points du CC résulte de la moyenne de chacune des notes affectée du coefficient 1 et n'intervient qu'au titre de la première session d'examen, sauf dispositions particulières inscrites dans les RPCCA des composantes.

Pour les EC évalués uniquement en CC un dispositif de rattrapage en 2ème session peut être mis en œuvre, dans ce cas, le Règlement Particulier du Contrôle des Connaissances et des Aptitudes (RPCCA) des composantes le précise.

Lors d'un contrôle continu, une absence dûment justifiée ou appréciée comme cas de force majeure par l'enseignant concerné, en concertation avec le responsable de la mention peut donner lieu à un contrôle de remplacement. En cas de désaccord le président du jury prend la décision finale.

L'absence non justifiée (ABI) à un contrôle ou qui n'a pas donné lieu à un contrôle de rattrapage, entraîne, au niveau de l'application de gestion, la note de 0/20.

- le contrôle terminal

Le contrôle terminal consiste en une épreuve organisée dans le cadre des sessions d'examen. La correction des épreuves écrites du contrôle terminal se fait sous anonymat.

Lorsqu'il y a 3 sessions, un intervalle minimum de 4 semaines après la publication des résultats, doit séparer la fin des épreuves de la première session de deuxième semestre et le début de l'unique session de rattrapage.

Lorsqu'il y a 4 sessions, les deux sessions d'examens d'un même semestre sont séparées d'au moins 15 jours.

Lorsqu'il y a 3 sessions, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de la première session de chacun des deux semestres est automatiquement inscrit pour la seconde session, s'il n'a pu valider son année par compensation inter-semestrielle, ou s'il refuse la compensation.

Lorsqu'il y a 4 sessions d'examen, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de la première session, est automatiquement inscrit pour la seconde session.

Si l'étudiant se présente à l'épreuve de contrôle terminal de seconde session, la note obtenue remplace la note de contrôle terminal de première session.

Si l'étudiant ne se présente pas au contrôle terminal de seconde session, la note de première session (ABI compris) est automatiquement maintenue et reportée pour le calcul de la moyenne annuelle.

Des dispositifs pédagogiques de soutien, dans le cadre du Plan Réussite Licence (PRL) sont prévus entre les deux sessions d'examen. Ces dispositifs sont affichés dans les composantes pédagogiques au plus tard le jour de la publication des résultats de la première session de chacun des deux semestres.

Les épreuves du contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la seconde session, quel que soit le motif de l'absence.

L'absence à une épreuve est notée ABI sur le relevé de notes et entraîne la note de 0/20.

En Master 2ème année, pour les filières qui le précisent dans le RPCCA de leur composante, la session de rattrapage peut ne pas être proposée. Dans ce cas, il y a donc une seule session d'évaluation par semestre.

Article 4. Assiduité
La présence aux séances de travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP) est obligatoire.
À chaque séance de TP ou TD, un contrôle systématique de la présence des étudiants est effectué par les enseignants concernés avec un formulaire d'émargement. Les enseignants transmettent les formulaires au service de la scolarité qui les met à disposition des jurys lors des délibérations.
Nota bene. Le maintien de la bourse aux étudiants boursiers est soumis à des conditions de progression, d'assiduité et de présence aux TD-TP et examens. Le non-respect de l'une des obligations précitées peut entraîner le reversement des sommes alors indûment perçues.

Article 5. Régime spécial d'études (RSE)
Un RSE est institué au profit de certaines catégories d'étudiants :
- l'étudiant ayant une activité professionnelle,
- l'étudiant ayant un ou des enfants à charge,
- l'étudiant handicapé,
- l'étudiant sportif de haut niveau,
- l'étudiant élu aux Conseils de l'université, dans les conditions énoncées dans le statut de l'élu étudiant approuvé par le conseil d'administration de l'université,
- l'étudiant en mobilité.

Pour bénéficier du RSE, l'étudiant formule la demande au directeur de la composante concernée, avant une date limite fixée semestriellement par cette composante. L'obtention du RSE vaut pour le semestre en cours. Toute modification du régime ne prend effet qu'au début du semestre suivant.
L'étudiant bénéficiant du RSE est dispensé de l'assistance aux TD. La dispense éventuelle des TP s'applique selon les modalités définies dans le RPCCA.
Tout étudiant du régime spécial est dispensé de plein droit du contrôle continu et régulier des connaissances, sauf s'il en fait par écrit la demande contraire.
Pour les EC validés uniquement en contrôle continu, le RPCCA précise les modalités particulières de validation pour les étudiants concernés.

Article 6. Règles de progression
- licence :
Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1er août 2011, la poursuite des études dans un nouveau semestre n'est plus de droit pour tout étudiant ayant un semestre manquant.
Un semestre pour lequel l'étudiant a obtenu une moyenne inférieure à 10/20, et qu'il n'a pu compenser par l'autre semestre de la même année maquette, est un semestre non validé.
Les jurys de progression de L1 et de L2 peuvent proposer l'inscription en année supérieure pour les étudiants ayant validé :
- l'un des deux semestres de l'année maquette et
- au minimum les UEO du semestre manquant,

Chaque semestre, la liste des étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC) est publiée au sein de chaque composante. Les étudiants ne souhaitant pas bénéficier de ce dispositif le font savoir par écrit au directeur de la composante, au plus tard 72h après l'affichage de la liste.
Toutefois, l'inscription étant annuelle, dans la cas où les deux semestres de l'année en cours ne sont pas validés à l'issue de la deuxième session, et si le nombre d'ECTS restant à acquérir est faible, **la commission pédagogique peut** autoriser l'étudiant à anticiper **certaines** UE des deux semestres de l'année suivante **pour les valider**. **Ce dispositif ne vaut pas inscription dans l'année supérieure**.
- master :
L'étudiant titulaire d'une licence est autorisé à s'inscrire dans tout master correspondant à son parcours de formation.
L'étudiant ajourné en M1 ne peut être autorisé à continuer en M2.

Article 7. Validation
- **notes** :
Les notes vont de 0 à 20.

La note finale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes des différentes UE constitutives de ce semestre.
Toute UE dont la note finale est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise. Les EC constitutifs de cette UE sont donc réputés acquis et ne peuvent être présentés de nouveau, même pour améliorer la note.
L'étudiant qui a validé son semestre, avec un zéro dû à une absence justifiée à une ou des épreuves, est autorisé à se présenter uniquement à ces épreuves en seconde session de la même année, s'il veut améliorer sa moyenne du semestre. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le président de jury au plus tard 48h après la publication des résultats.
La compensation entre EC et UE s'effectue sans note éliminatoire.
Lorsqu'une UE comportant plusieurs EC n'est pas acquise, l'étudiant ne repasse que le ou les EC dont la note est inférieure à 10/20.
Les diplômes de licence et de master sont assortis de l'une des mentions suivantes :

- passable (10 et +),
- assez bien (12 – 14),
- bien (14 -16),
- très bien (16 et +).

La note prise en compte est alors la moyenne arithmétique des notes finales de chacune des 3 années maquettes de la licence ou des 2 années maquettes du master.
Toutefois, lorsqu'une mention de licence ne couvre qu'une seule année maquette (S5 +S6), la moyenne prise en compte, notamment pour le calcul de la mention, est constituée par les seules notes des semestres S5 et S6.

- capitalisation :

La capitalisation permet de garder pour une durée illimitée une note égale ou supérieure à 10 obtenue à une UE ou à un EC. Les crédits attribués peuvent être pris en compte dans le cadre d'un autre parcours ou d'une validation des acquis. Une UE acquise est transférable.

- compensation en licence :

La compensation entre les EC d'une UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres d'une même année maquette s'effectue sans note éliminatoire de S1 à S6, dans les conditions énoncées à l'article 3. La compensation s'établit sans note plancher.
Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG LMD : 120 ECTS) est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique de chacune des 2 premières années maquettes (L1 – L2) est supérieure ou égale à 10/20. Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant qui a obtenu la moyenne arithmétique de 10 à chaque année maquette.

- compensation en master :

La compensation s'effectue :

- entre MS1 et MS2,
- entre MS3 et MS4, sauf si le RPCCA de la composante précise qu'il n'y a pas compensation entre MS3 et MS4.

Par ailleurs, si le semestre 4 est validé uniquement par la soutenance d'un mémoire, ce semestre doit être acquis sans compensation avec le semestre 3**.**

- refus de la compensation

L'étudiant a le droit de refuser la compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année maquette, sur demande écrite auprès du secrétariat, 72h ouvrées après la publication des résultats.

Article 8. Jurys

La composition des jurys est publiée dans chaque composante. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président de jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
Quels que soient les résultats et les circonstances, le refus du principe de compensation est définitif et la note retenue, y compris ABI, est celle de la session de rattrapage.
Les jurys se réunissent à l'issue des épreuves de chaque session.
La présence de tous les membres est impérative.

- fonction des jurys de fin de semestre :

Les jurys de fin de semestre décident de l'admission au semestre au vu des résultats de l'étudiant. Ils valident la moyenne après compensation, et, après la délibération, attribuent éventuellement des points de jury pour porter la moyenne à 10/20.
Les jurys délibèrent souverainement, à huis clos. Leurs décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel, sauf en cas d'erreur matérielle. Après délibérations, les jurys proclament les résultats.

- fonction des jurys de diplôme :

Les jurys de diplôme décident de l'admission au diplôme. Cette admission peut être prononcée à l'issue de tout semestre de S3 à S6. Le jury de diplôme est un jury nommé pour une année universitaire.
Le jury des années L 2 et M 1 d'une part, et des années L3 et M2 d'autre part, sont des jurys de diplômes qui délivrent respectivement des titres (DEUG et maîtrise) et des grades (licence et master).
Nota bene. Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG LMD : 120 ECTS) est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique de chacune des deux premières années maquettes est supérieure ou égale à 10/20.
Le jury de M1 délibère sur les résultats des semestres 1 et 2 et se prononce sur la poursuite des études en M2. Ensuite, sur proposition du responsable de la formation, l'admission en M2 est prononcée par le chef d'établissement.
Le jury de M1 délibère aussi sur l'attribution de la maîtrise.
Le diplôme de maîtrise est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique des semestres 1 et 2 est supérieure ou égale à 10/20. Le relevé de notes précise clairement l'attribution de points de jury si un des semestres est validé par compensation. L'intitulé de la maîtrise est celui indiqué dans le dossier d'habilitation du master, sans référence à une spécialité.
Les jurys de soutenance de mémoire sont composés de deux enseignants-chercheurs au minimum, dont au moins un HDR.
Le jury de M2 délibère sur les deux années maquettes et sur l'attribution du diplôme de master ; il le délivre si sont réunies les conditions suivantes :

- l'aptitude à maîtriser une langue vivante étrangère,
- la validation du semestre 4, lorsque celui-ci est constitué uniquement de la soutenance du mémoire,
-la validation individuelle des semestres 3 et 4 si le RPCCA précise qu'ils ne se compensent pas entre eux,
- la moyenne arithmétique des notes finales des semestres 3 et 4 qui doit être égale ou supérieure à 10/20, lorsque la compensation entre MS3 et MS4 est possible.

Si le semestre 3 est validé par compensation, le relevé de notes précise l'attribution des points de jury.

Article 9. Proclamation des résultats et publicité

Les étudiants sont mobilisés jusqu'à la publication des résultats.

- consultation des copies et entretien :

Sur leur demande et dans un délai raisonnable, les candidats ont le droit de consulter leurs copies d'examen et de s'entretenir avec l'enseignant concerné sur leurs résultats. Pour faciliter cette rencontre, les dates et heures de consultation sont affichées pour chaque matière après la proclamation des résultats.

- contestation des résultats, voies et délais de recours :

L'étudiant qui conteste ses résultats peut saisir, dans le délai de deux mois qui suit la délibération, le président de jury, le président de l'université ou son délégataire, d'un recours gracieux lui demandant, pour un motif précis lié à une erreur matérielle, un nouvel examen de son cas par le jury.
Le RGCCA fait l'objet d'une large publicité auprès des étudiants par des moyens variés, dès la rentrée universitaire, tant au niveau de chaque campus que de chaque composante.
Chaque composante publie pour chacune des mentions de ses licences un livret ou guide de l'étudiant contenant toutes les informations nécessaires, sur les enseignements, dont coefficients, modalités de contrôle, ECTS, etc.
Le calendrier des épreuves des contrôles terminaux est affiché au moins 10 jours avant le début des épreuves.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

Article 10. Les stages

Chaque type de stage fait l'objet d'une convention qui précise les obligations et responsabilités des parties contractantes, conformément à la réglementation en vigueur.
Les étudiants téléchargent la convention en vigueur sur PARI et Pstages.
La convention, téléchargée en triple exemplaire et accompagnée de l'attestation d'assurance de responsabilité civile est signée par toutes les parties **impérativement avant le début du stage**. Un exemplaire reste aux archives de la composante, un deuxième est remis à l'étudiant et le troisième à l'entreprise ou l'administration.

- stage obligatoire :

Lorsque la maquette du diplôme l'impose, ce stage est alors un EC d'une UE obligatoire du parcours. Son évaluation est effectuée conformément aux dispositions arrêtées par le domaine concerné.

- stage non obligatoire :

Pour favoriser son insertion professionnelle et sa mise en pratique des enseignements, chaque étudiant peut effectuer un stage dans une entreprise ou un organisme ou une administration, en L1 ou L2 ou L3.
Les conventions papier sont à récupérer et à déposer à la DOSIP accompagnées de l'attestation d'assurance de responsabilité civile.
A la demande de l'étudiant et après accord du responsable de la mention de licence concernée, ce stage est validé soit comme EC libre, soit comme EC d'une UE de parcours.

- stage de tutorat :

Les étudiants ayant validé les deux premières années maquettes d'un parcours de licence peuvent, après sélection, exercer des activités de tutorat d'accompagnement pédagogique dans le domaine de formation *ad hoc*. Cette activité peut être validée comme stage obligatoire prévu dans la formation ou bénéficier des dispositions relatives aux stages non obligatoires.
Les étudiants de master peuvent exercer des activités de tutorat d'accompagnement pédagogique ; cette activité relève des dispositions relatives aux stages non obligatoires.

Approuvé par le CEVU du 7 juin 2012, adopté par le CA du 19 juin 2012

REGLEMENT PARTICULIER DU CONTROLE DES CONNAISSANCES PROPOSE PAR L'UFR LETTRES

RPCCA Licence – UFR Lettres et Sciences Humaines

Objet	Précision pour le domaine
Modalités du contrôle	Pas de combinaison CC + CT dans les domaines de formation
Barème des mentions M = moyenne définie dans le RGCCA	P si $10 \leq M < 12$ // AB si $12 \leq M < 14$ // B si $14 \leq M < 16$ // TB si $M \geq 16$
Nombre d'absences aux TD/TP	3 par TD par UE et/ou EC

2/ Autres dispositions propres au domaine qui ne dérogent pas au RGCCA :

1. Au premier semestre de tout parcours de L, les EC validés uniquement en CC représentent au moins 20 ECTS.

2. Les EC validés uniquement en contrôle continu concernés par la deuxième session représentent au moins 10 ECTS du semestre

3. -La présence aux séances de travaux dirigés (TD) est obligatoire. Au-delà de 3 absences aux TD d'une même matière, l'étudiant ne peut se présenter aux épreuves de la première session de la matière concernée.

4. Les documents suivants, organisés sous forme de syllabus, sont portés à la connaissance des étudiants, au plus tard un mois après le début des enseignements :
   - Fiche d'UE précisant, le contenu pédagogique, les objectifs, le mode de contrôle des connaissances, le coefficient et la valeur en crédits de l'UE.
   - La liste des EC validés en CC en session 1 et faisant l'objet d'une épreuve à la session 2

5. L'ouverture d'un enseignement libre en semestre 4 ou 5, se fait dans les conditions arrêtées par les conseils de l'université (CEVU + CA) : Choix sur une liste fixée, nombre d'inscrits minimum.

6. Le Domaine s'engage à garantir les compatibilités d'emplois du temps des enseignements et des examens, uniquement pour les parcours dont la cohérence et la pertinence par rapport à un projet professionnel précis, aura été reconnue par les équipes pédagogiques concernées.

7. Toutes les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme de contrôles terminaux pour les étudiants du régime spécial. En conséquence, toute UE validée en contrôle continu par les étudiants du régime normal le sera sous forme d'un contrôle terminal par ceux du régime spécial.
Les étudiants du régime spécial qui ont demandé par écrit, à satisfaire aux exigences du contrôle continu, ne sont pas concernés par ce dispositif de session spéciale.

8. Pour renforcer l'investissement des étudiants dans le cadre du Plan Réussite Licence, les jurys qui le souhaitent pourront accorder des points jurys supplémentaires aux étudiants qui ont suivi de façon assidue les actions du Plan Réussite Licence.

9. Les offres de stages seront proposées en priorité aux étudiants qui ont élaboré un projet personnel et professionnel, validé par l'équipe pédagogique.

10. Pour les étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC), la priorité sera donnée aux UE et/ou EC de l'année inférieure.

11. Il ne pourra y avoir qu'un seul groupe pour chaque UEP Transversale et chaque enseignement au libre choix (ECL).

Inscription pédagogique – L3 SED – Parcours « SAFI »

UFR DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES **Année universitaire 2014-2015**
MENTION : Sciences de l'homme et de la société (SHS) **SPECIALITE : Sciences de l'éducation**
Nom : …….. Prénom :…….. N° Etudiant : ……
Tél : Fixe : ……. Portable : ……...
Courriel : .....

	CODE UE	INTITULE DE l'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici	Coef.	ECTS
SEMESTRE 5	UEO9	**Sociologie de l'éducation et de la formation**	a. Inégalités sociales, inégalités scolaires	❑	3	4
			b. Enseigner pourquoi et pour quoi faire ?	❑		4
	UEO10	**Dynamique des apprentissages et institutions**	a. Philosophie des apprentissages scolaires et extra-scolaires	❑	3	4
			b. Connaissance de l'institution scolaire en réalité culturelle française et antillaise	❑		4
	UEP9	**Connaissances spécifiques** (*Un cours au choix*)	- *Professionnalisation des formations initiales : perspective comparative* - *Formation des adultes* - *Développement local et ingénierie sociale* - *Education à la santé*	❑ ❑ ❑ ❑	1,5	5
	UEP10	**Techniques d'enquête et d'analyse des pratiques professionnelles**	a. Démarche d'enquête et technique de l'entretien	❑	1,5	2
			b. Analyse des pratiques professionnelles et questionnaire	❑		2
	UEC5	**Unité d'enseignement complémentaire**	a) LVE : - anglais **OU** - espagnol b) Outils informatiques et multimédia c) ECL : Voir liste des EC Libres. Choix conseillés : « Personne et société », « Statistiques descriptives et inférentielles »)	❑ ❑ ❑ ❑	1	2 1 2
SEMESTRE 6	UEO11	**Psychologie de l'éducation et de la formation**	a. Cognition, apprentissage et formation	❑	3	4
			b. Psychologie clinique de l'enfant et de la prime parentalité	❑		4
	UEO12	**Connaissance du milieu professionnel et associatif**	a. Connaissance du milieu professionnel et associatif en Martinique	❑	2	2
			b. Sociologie des entreprises, entreprises ou associations	❑		2
			c. Stage en institution, entreprise, association	❑		2
	UEP11	**Didactique : théories et pratiques** (Deux cours : un obligatoire, *un au choix*)	Approches didactiques en contextes scolaires et professionnels - *Langue étrangère (LE)* - *Langue et culture régionales (LCR)* - *Sciences (SCI)*	❑ ❑ ❑ ❑	1 1 1 1	4 2 2 2
	UEP12	**Politiques publiques et intervention sociale** (*Un cours au choix*)	- *Marché de l'emploi et politiques d'emploi* - *Connaissance des publics spécifiques* - *Evaluation des politiques publique*	❑ ❑ ❑	2	5
	UEP13	**Méthodologie du stage**	a. Traitements statistiques informatisés	❑	1	2,5
			b. Méthodologie du projet de stage	❑		2,5

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être **remise** au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative.**

Lu et approuvé Date et signature :

11.Inscription pédagogique - L3 SED- Parcours « FLE »

UFR DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES **Année universitaire 2014-2015**
MENTION : Sciences de l'homme et de la société (SHS) **SPECIALITE : Sciences de l'éducation**

Nom : …….. **Prénom :……** **N° Etudiant : ……**
Tél : Fixe : …… **Portable : ……...**
Courriel : .....

	CODE UE	INTITULE DE l'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici	Coef.	ECTS
SEMESTRE 5	UEO9	Sociologie de l'éducation et de la formation	a. Inégalités sociales, inégalités scolaires	❑	3	4
			b. Enseigner pourquoi et pour quoi faire ?	❑		4
	UEO10	Dynamique des apprentissages et institutions	a. Philosophie des apprentissages scolaires et extra-scolaires	❑	3	4
			b. Connaissance de l'institution scolaire en réalité culturelle française et antillaise	❑		4
	UEP9	UEP de Professionnalisation Didactique du FLE	a. Enseigner et apprendre les langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques	❑	1,5	2,5
			b. Didactique de l'interculturalité	❑		2,5
	UEP10	Techniques d'enquête et d'analyse des pratiques professionnelles	a. Démarche d'enquête et technique de l'entretien	❑	1,5	2
			b. Analyse des pratiques professionnelles et questionnaire	❑		2
	UEC5	Unité d'enseignement complémentaire	a. LVE : - anglais **OU** - espagnol b. Outils informatiques et multimédia c. ECL : Statistiques descriptives et inférentielles	❑ ❑ ❑ ❑	1	2 1 2
SEMESTRE 6	UEO11	Psychologie de l'éducation et de la formation	a. Cognition, apprentissage et formation	❑	3	4
			b. Psychologie clinique de l'enfant et de la prime parentalité	❑		4
	UEO12	Connaissance du milieu professionnel et associatif	a. Connaissance du milieu professionnel et associatif en Martinique	❑	2	2
			b. Sociologie des entreprises, entreprises ou associations	❑		2
			c. Stage en institution, entreprise, association	❑		2
	UEP11	UEP de Professionnalisation Didactique des langues / FLE	a. Géopolitique de la francophonie	❑	3	3
			b. Histoire de la langue française et de la francophonie	❑		3
			c. Apprentissage des langues et créativité	❑		3
			d. Les particularités régionales des français dans le monde	❑		3
	UEP13	Méthodologie du stage	a. Traitements statistiques informatisés	❑	1	2
			b. Méthodologie du projet de stage	❑		2

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être **remise** au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative**.

Lu et approuvé Date et signature :

--

12.Tableaux d'équivalences des enseignements

Du fait du passage, à compter de septembre 2010, aux nouvelles maquettes de Licence, et de la réorganisation des enseignements qui en résulte, les étudiants qui, à la rentrée 2010, n'auraient pas validé toutes leurs UE de licence SED de parcours « Général » ou « FLE » (maquette 2006 – 2010) devront obligatoirement faire une demande de validation de leur acquis en vue de leur réinscription.
Les validations des acquis s'effectueront selon les tableaux de correspondances suivant[2] :

[2] Les équivalences présentées dans ces tableaux ne sont pas « automatiques » elles peuvent être modulées en fonction, notamment, de la validation d'un semestre.

Parcours SAFI

Obtenu en parcours « Général » de licence SED (maquette 2006-2010)	Crédits ECTS	Correspond à, dans la maquette 2010-2014 du parcours « Safi » de licence SED	Crédits ECTS
UEO1.Sociologie de l'éducation	8	UEO9. Sociologie de l'éducation et de la formation	8
UEO2. Enseignements et apprentissages	8	UEP12. Politiques publiques et interventions sociales.	3
UEP1. Didactique des disciplines	4	UEP11. Didactique : Théories et pratiques	5
UEP2. Questions spécifiques	4	UEP9. Connaissances spécifiques	3
UEC. Enseignements complémentaires	6	UEC. Enseignements complémentaires	5
UEO3. Histoire de l'éducation	8	UEO10. Dynamique des apprentissages et des institutions	8
UEO4. Développement de la personne et lien social	8	UEO11. Psychologie de l'éducation et de la formation	8
UEP3. Approches contemporaines du système éducatif	4	UEO12. Connaissance du milieu professionnel et associatif	8
UEP4. Statistiques appliquées à l'éducation	5	UEP13. Méthodologie du stage	6
UEP5. Initiation à l'enquête en sciences sociale	5	UEP10. Technique d'enquête et d'analyse des pratiques	6
	60		60

Parcours FLE

Obtenu en parcours FLE des licences (maquette 2006 - 2010)	Crédits ECTS	Correspond à, dans la maquette 2010 - 2014 du « parcours FLE » des licences :	Crédits ECTS
Enseigner et apprendre des langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques	4	Enseigner et apprendre des langues étrangères : concepts, méthodes et pratique	3
Initier à des cultures étrangères : références et activités	4	Didactique de l'interculturalité	3
Lecture – production de textes littéraires et pédagogie du FLE	5	Histoire de la langue française et de la francophonie	3
Créativité et apprentissage des langues	5	Apprentissage des langues et créativité	3
Enseigner le français en milieu plurilingue	4	Géopolitique de la francophonie	3
Tout parcours FLE (maquette 2006 – 2010) sera jugé incomplet si la somme des crédits obtenus est inférieure à 18. Il devra être complété jusqu'à hauteur de 18 crédits en prenant en considération les modalités d'équivalence indiquées ci-dessus.			

Les étudiants bénéficiant d'équivalences sont invités à retirer auprès du portail leur « **contrat pédagogique** » (semestres 5 et 6) indiquant les enseignements qu'ils sont invités à valider. Il est conseillé de procéder à cette formalité sans délai.

13. Glossaire

Capitalisation Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement (UE) sont définitivement acquises et capitalisées dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

CC Contrôle Continu et régulier des connaissances (au moins deux contrôles de valeur égale).

Compensation Chaque Unité d'Enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS). Un diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation entre unité d'enseignement. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

CM Cours magistraux

Contrat pédagogique Document élaboré par le portail SHS rappelant aux étudiants bénéficiant d'équivalences les UE à passer pour valider leurs semestres.

Crédits Chaque EC obtenu donne droit à des crédits européens : ECTS (acronyme anglais de European Credit Transfer System). Les crédits ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique (entre 1 et 60) affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'elles. Ils expriment la quantité de travail que chaque unité de cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'étude complète dans l'établissement. 60 crédits représentent le volume d'une année d'études.

CT Contrôle Terminal placé dans la session de fin de semestre. La seconde session (dite de « rattrapage ») se déroule au mois de juin.

Domaine Il existe deux domaines de formation distincts au sein de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UA :
-le domaine Arts, Lettres et Langues (ALL) qui regroupe les filières Anglais, Créole, Espagnol et Lettres Modernes
-le domaine Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) qui regroupe les filières Géographie, Histoire, Infocom et Sciences de l'Education.
Les domaines constituent le cadre général de l'offre de formation. Les domaines se déclinent en **mentions**. Les **mentions** se déclinent en **spécialités** et en **parcours**.

LVE Langue Vivante Etrangère

OIM Outils informatiques et Multimedia

TD Travaux dirigés

Semestre La licence est divisée en 6 semestres de 30 crédits chacun.

UE Unité d'Enseignement. Elle se décline en Eléments Constitutifs : **EC**.

UEC Unité d'Enseignement Complémentaire. Bloc qui touche à des enseignements transversaux.

UEO Unité d'Enseignement d'Ossature. Elle correspond à un enseignement fondamental.

UEP Unité d'Enseignement de Parcours et de Professionnalisation. Elle correspond à un enseignement de spécialisation.

VAP Validation d'acquis.

Responsable de la formation L3 SED : M. CALIARI
05 96 72 75 04 peddy.caliari@martinique.univ-ag.fr
Permanence le lundi de 14h-16h et sur RdV

Directeur du département SEDSIC (sciences de l'éducation & sciences de l'information et de la communication) : M. TONDELLIER
05 96 72 75 05 michel.tondellier@martinique.univ-ag.fr

Portail SHS
Mme M. RANGAMA
05 96 72 74 61 guylaine.rangama@martinique.univ-ag.fr
Mme L. LÉGER
05 96 72 74 62 luce.leger@martinique.univ-ag.fr

Responsable de la formation en FLE : L. MARTIN
05 96 72 74 96 Lionel.Martin@martinique.univ-ag.fr

Secrétariat ICEFI
Mme R. ROUVEL
05 96 72 74 95 regine.rouvel@martinique.univ-ag.fr

Ressources en ligne
Site de l'UA http://www.univ-ag.fr
Site de la Faculté LSH https://www.sites.google.com/site/uagufrlsh/
Plateforme pédagogique de l'UA http ://e-uag.univ-ag.fr/moodle/connexion/
Les Sciences de l'Education à l'UA https://sites.google.com/site/l3seduag/